

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1371

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout,
Mme Pires Beaune, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Sport | 3 000 000 | 0 |
| Jeunesse et vie associative | 0 | 3 000 000 |
| Jeux olympiques et paralympiques 2024 | 0 | 0 |
| TOTAUX | 3 000 000 | 3 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à abonder les crédits de l'action 3 du programme 219, portant sur la prévention par le sport, de 3 millions d'euros, afin d'augmenter les crédits dévolus à la politique de sport-santé ; les crédits seraient prélevés sur l'action 6 portant sur le service national universel, au sein du programme 163.

Dans un contexte sanitaire très particulier et la plus forte sédentarisation qu'il entraîne, la politique de sport-santé prend toute son importance.

Les moyens alloués à la mise en œuvre de la stratégie nationale sport-santé engagée ne semblent pas à la hauteur des enjeux ; d'autres financements pour le sport-santé pourraient certes être apportés par le biais de l'Agence nationale du sport, mais cela dépendra des choix qu'elle arrêtera pour l'année 2021.

Il serait notamment nécessaire de prévoir des financements pour accompagner le déploiement des maisons sport-santé : 100 devraient être labellisées d'ici la fin de l'année, tandis que 500 maisons devraient l'être d'ici 2022 ; il s'agit d'un objectif très ambitieux, qu'il semble difficile de tenir dans les délais, sans financements dédiés.

Le présent amendement vise donc à allouer des financements supplémentaires en faveur d'une véritable stratégie sport-santé, de nature à avoir des effets avérés en termes de santé publique - sachant que les impacts bénéfiques du sport en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire sont désormais largement documentés.